

## BULLETIN D'INSCRIPTION – Vendredi 8 décembre 2023.

### LA RESTRUCTURATION EN LUMIERE.

#### Le plan de continuation dans ses différentes dimensions.

Sous la direction scientifique :

- + Du Professeur Nicolas BORGA ;
- + De Maître Jean-François GUYONNET.

Nom :	
Prénom	
Fonction	
Organisme	
Adresse	
Code postal	
Ville	
Téléphone	
Courriel	.....@.....

Bulletin à retourner avec le règlement ou justificatif de virement à :

7<sup>ème</sup> Compagnie de l'IFPPC  
Etude BOUVET & GUYONNET  
Jean-François GUYONNET, Président  
44 rue Charles Montreuil  
73002 CHAMBÉRY cedex  
[annecy@bouvet-guyonnet.fr](mailto:annecy@bouvet-guyonnet.fr)

En cas de régimes alimentaires ou d'allergies alimentaires, merci de nous le préciser :

**Droits d'inscriptions :**

- 250 €** pour la journée, déjeuner inclus ;
- 200 €** pour la journée, déjeuner inclus pour les membres de l'IFPPC.

**Mode de règlement :**

- **Chèque** à l'ordre de la 7<sup>ème</sup> Compagnie de l'IFPCC
- **Virement** (bien préciser en objet : Colloque de LYON du 08/12/2023 - NOM DE VOTRE STRUCTURE)

CODE BANQUE : 40031  
N° COMPTE : 0000270841S  
IBAN : FR 6140031000010000270841S05  
BIC : CDCGFRPPXXX

**Signature du donneur d'ordre et cachet de l'entreprise obligatoires.**

--	--

**Si votre service comptable exige une facture, merci de remplir les champs ci-dessous :**

**Adresse du donneur d'ordre (si différente du participant)**

Nom ou raison sociale:	
Nature juridique :	
Adresse :	
Organisme	
Code postal	
Ville	
Téléphone	
Courriel	.....@.....
N° SIRET	

« En vertu des dispositions du code de la consommation, le participant dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de son inscription. Cette rétractation pourra s'effectuer par courrier postal ou électronique à charge pour le participant de conserver une preuve de l'envoi dans le délai de rétractation. Toutefois, conformément à ce qui est prévu au 1° de l'article L121-21-8 du code de la consommation, le droit de rétractation ne pourra plus être exercé à compter de la date de début du colloque et ce même si 14 jours ne sont pas écoulés depuis l'inscription. En complétant le présent bulletin d'inscription, le participant certifie avoir pris connaissance des conditions exposées ci-avant dans lesquelles s'exerce son droit de rétractation ».